

Le présent document est un résumé de certaines informations importantes contenues dans les Conditions Générales pour CFD pour les Non-Résidents Américains entre vous et CMC Markets Canada Inc. (« **CMC Markets** »). Dans le présent document, CMC Markets est désignée ci-après par les termes « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ».

## 1. À propos de nous.

CMC Markets est membre de l'Organisme Canadien de Réglementation du Commerce des Valeurs Mobilières (OCRCVM) et du Fonds Canadien de Protection des Épargnants (FCPE). Notre rôle consiste à exécuter vos instructions de négociation ; nous ne fournissons pas de conseils ou de recommandations. Vous prenez toutes les transactions et décisions d'investissement sur votre compte. Notre plateforme exécute des instructions de négociation sur une large gamme de produits (Devises, Matières premières, Actions, Indices et Bons du Trésor) par l'utilisation de contrats sur différence (CFD). Nous offrons des comptes sur marge aux clients de détail.

Investir dans des CFD ou d'autres produits financiers dérivés comporte un niveau de risque élevé pour votre capital. Les prix des CFD peuvent changer très rapidement à votre désavantage. Il est possible que vous perdiez plus que tout investissement initial et vous pouvez être amené à verser des sommes supplémentaires. Ces produits peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs. Vous devez donc vous assurer que vous comprenez les risques encourus et demander un avis indépendant si nécessaire.

## 2. Courtier Remisier

Vous avez été présenté à CMC Markets par un courtier remisier tiers (« **Courtier Remisier** »). CMC Markets et le Courtier Remisier ont conclu un accord en vertu duquel le courtier remisier dirigera et présentera des clients à CMC Markets.

Les informations détaillées concernant le Courtier Remisier et les services qu'il vous fournit figurent dans un accord séparé conclu entre vous et le Courtier Remisier.

CMC Markets agit pour compte propre, à titre non consultatif et sur une base d'exécution uniquement. Si vous avez désigné votre Courtier Remisier comme agent pour agir en votre nom et que vous avez conclu un contrat de désignation limitée d'agent (« **LAOA** »), CMC Markets acceptera les instructions de négociation du Courtier Remisier en ce qui concerne votre compte de négociation. CMC Markets n'est pas responsable des actes ou omissions du Courtier Remisier.

Si vous décidez de mettre fin à votre accord avec le Courtier Remisier ou de révoquer tout LAOA, vous devez en informer CMC Markets immédiatement.

## 2. Informations importantes sur les clients.

L'obtention et la conservation d'informations correctes sur vous dans le cadre du Programme de Connaissance du Client (Know-Your-Client ou **KYC**) est une exigence réglementaire. Nous sommes également chargés de démontrer à nos autorités de réglementation que le caractère à haut risque de la négociation de CFD est compatible avec votre situation financière, votre expérience de négociation et vos connaissances en matière d'investissement. Pour ce faire, nous devons recueillir des informations auprès de vous, y compris, mais sans s'y limiter, les informations nécessaires pour :

- vérifier votre identité;
- évaluer votre situation financière (y compris les détails de votre emploi, votre salaire annuel et votre valeur nette) ainsi que vos connaissances et votre expérience en matière de négociation;
- vérifier si vous êtes un initié ou un actionnaire de contrôle d'une société publique ou une personne politiquement exposée;
- vérifier, si vous ouvrez un compte de société, la nature de l'activité, les détails de toute participation et l'identité de toute personne physique qui possède (directement ou indirectement) ou contrôle plus de 10 % des actions de la société; et
- confirmer que l'ouverture d'un compte CFD est appropriée sur la base des informations fournies. Afin de lever toute ambiguïté, en tant que courtier en exécution uniquement, nous ne sommes pas tenus d'évaluer (et nous n'évaluons pas) si chaque opération individuelle vous convient ou non, une fois votre compte ouvert.

Si, à tout moment à l'avenir, vous apportez des modifications susceptibles d'affecter (tout particulièrement) vos revenus, vos objectifs d'investissement, votre tolérance au risque, votre valeur nette ou vos obligations réglementaires, veuillez nous en informer afin que nous puissions nous assurer que les informations dont nous disposons à votre sujet sont à jour. Si CMC Markets prend connaissance d'un changement important dans vos informations KYC, nous sommes tenus de démontrer à nos autorités de réglementation que votre compte est toujours approprié sur la base des informations révisées. Au minimum, CMC Markets vous demandera de confirmer les informations que vous nous avez fournies sur une base annuelle. Si vous ne répondez pas à notre demande de confirmation, votre compte peut être restreint pour l'ouverture de nouvelles positions. Il vous est recommandé de prendre connaissance de toute la documentation commerciale importante

et des autres documents relatifs à vos investissements. Un examen attentif de tous vos documents commerciaux, juridiques et autres vous aidera à bien comprendre vos investissements. Nos représentants sont formés pour vous fournir le soutien nécessaire à la gestion de votre compte d'investissement, mais ils ne vous donneront aucun conseil en matière d'investissement. Nous vous incitons, le cas échéant, à demander l'avis indépendant de professionnels dûment qualifiés.

### 3. Risques liés à la négociation de CFD.

Nos CFD peuvent comporter un risque élevé pour votre capital, car les prix peuvent évoluer rapidement en votre défaveur. Vous pouvez perdre plus que votre investissement initial et vous pouvez être amené à verser des sommes supplémentaires. Veuillez noter que plus l'effet de levier est important, plus les risques sont élevés. Il vous est recommandé de ne pas conclure des opérations avec nous si vous ne comprenez pas bien les risques encourus. En cas de doute, vous devez demander un avis professionnel indépendant.

Le présent document ne divulgue et n'explique pas ni ne peut divulguer ou expliquer tous les risques et autres aspects importants liés à la négociation des CFD et d'autres produits financiers dérivés. Vous devez consacrer suffisamment de temps à la lecture de toutes les informations importantes que nous vous fournissons, y compris notre avertissement sur les risques associés, nos conditions générales pour CFD, notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres pour les CFD et les informations sur notre site Internet et notre plateforme. Compte tenu des risques, vous ne devez entreprendre la négociation de CFD que si vous comprenez la nature du produit et des relations contractuelles dans lesquelles vous vous engagez et l'étendue de votre exposition au risque.

En outre, lorsque des clients ouvrent un compte chez CMC Markets, ils reçoivent : l'Avertissement sur les Risques Associés aux CFD, la Politique d'Exécution des Ordres pour CFD, les Conditions Générales pour CFD et le Document d'Information sur la Relation. Les clients reçoivent également les documents d'informations obligatoires de l'OCRCVM : Comment l'OCRCVM protège les investisseurs, Dépôt d'une Plainte : Guide de l'Investisseur (Partie 1 de 2), Comment puis-je récupérer mon argent : Guide de l'Investisseur (Partie 2 de 2).

### 4. Conflits d'intérêts.

Dans le cas où CMC Markets établirait à l'avenir des relations d'affaires qui pourraient être perçues comme compromettant l'indépendance de notre service clientèle ou la supervision des comptes, les clients seront informés des détails du conflit potentiel par e-mail et/ou par un encart spécial dans leur relevé mensuel habituel. Si nous avons ouvert votre compte dans le cadre d'un accord de recommandation, nous vous fournirons les informations réglementaires prescrites concernant la structure de rémunération versée à l'agent de recommandation.

Il est important que vous examiniez et compreniez notre politique en matière de conflits d'intérêts qui se trouve sur le site Internet de CMC Markets, avant d'ouvrir un compte.

### 5. Structure des frais.

CMC Markets paiera des frais, commissions et autres rémunérations au Courtier Remisier conformément à l'accord conclu entre le Courtier Remisier et vous-même.

Les frais applicables seront versés au Courtier Remisier à partir de votre compte de négociation, comme indiqué ci-dessous :

- I. Le Courtier Remisier doit informer CMC Markets des frais convenus et de la base de calcul des frais (le cas échéant) et de toute modification des frais ou de la base de calcul; et
- II. CMC Markets doit calculer (le cas échéant) et déduire ces frais payables au Courtier Remisier de toute somme détenue par CMC Markets sur votre compte et verser les frais au courtier remisier en votre nom de temps à autre; et
- III. Toute déduction sera effectuée en incluant tous les impôts, droits ou taxes, quelle que soit leur désignation ou leur mode de calcul, y compris, mais sans s'y limiter, les taxes sur la valeur ajoutée (ou similaires); et
- IV. Les frais vous seront déduits sur une base mensuelle.

### 6. Rapports.

Nous vous informerons régulièrement sur votre compte en vous fournissant des confirmations de transactions et des relevés de compte.

**Confirmations de transactions** : nous vous délivrerons toujours une confirmation pour chaque transaction ouverte ou fermée sur votre compte, sous deux jours ouvrables suivant l'exécution de la transaction. Les confirmations de transactions sont intégrées dans les relevés de compte quotidiens qui sont accessibles sur la plateforme de négociation. Vous pouvez également choisir de faire livrer vos relevés à votre adresse e-mail.

La confirmation de la transaction contient ses détails, y compris :

- la quantité et la description de la transaction;

- la contrepartie payée pour la transaction; et
- la commission versée, le cas échéant, au titre de la transaction.

**Relevés de compte** : des relevés quotidiens et mensuels sont générés pour votre compte lorsqu'il y a un solde en espèces ou une activité de négociation. CMC Markets fournit un relevé de compte mensuel pour votre compte qui est disponible 5 jours ouvrables après le mois précédent. Le relevé de compte mensuel est disponible sur votre plateforme de négociation et vous pouvez choisir de le recevoir à votre adresse e-mail. Le relevé de compte mensuel est le regroupement des informations relatives à votre compte pour le mois calendaire précédent.

Les relevés de compte vous fournissent toutes les informations importantes sur l'activité de votre compte, y compris :

- le solde d'ouverture et de clôture du compte;
- tous les dépôts, crédits, retraits et débits effectués sur le compte;
- la quantité et la description de chaque CFD ouvert et fermé et les dates applicables;
- la quantité, la description et la valeur de chaque CFD détenu sur le compte; et
- toute commission et tous frais applicables.

Un rapport sur le rendement des investissements vous est fourni pour une période de 12 mois se terminant en décembre de chaque année.

Un relevé annuel vous est fourni pour une période de 12 mois se terminant en décembre de chaque année. Il s'agit d'un résumé des activités du compte, y compris tous les frais et charges, qui ont été encourus sur vos comptes tout au long de l'année.

CMC Markets ne fournit pas de comparaisons de référence ni de pourcentages de rendement des comptes en raison de la nature hautement spéculative de la négociation des CFD. Le rendement de vos titres est mesuré par les montants des bénéfices/pertes réalisés et non réalisés indiqués dans vos relevés de compte. En outre, vous pourrez surveiller vos soldes de marge et vos positions ouvertes en temps réel sur notre plateforme.

## 7. Résolution des plaintes.

CMC Markets dispose d'un processus complet de résolution des plaintes conçu pour garantir que tout différend pouvant survenir entre nos clients et nos employés ou notre entreprise fait l'objet d'une enquête approfondie et objective et est traité en temps utile. Les informations relatives au processus de traitement des plaintes de CMC Markets sont disponibles sur notre site Internet. Vous pouvez également nous contacter par téléphone ou par e-mail à tout moment pour discuter de la procédure de traitement des plaintes et de vos possibilités.

## 8. Nous contacter.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur vos investissements, votre compte ou tout autre sujet qui vous préoccupe dans le cadre de la relation d'investissement que vous entretenez avec nous, veuillez contacter notre service à la clientèle au 416-682-5000 ou par [clientmanagement@cmcmarkets.ca](mailto:clientmanagement@cmcmarkets.ca).